

**Une définition**

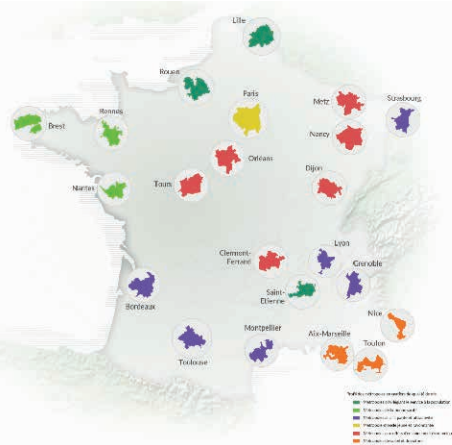
La métropolisation désigne le phénomène de concentration de la population et des activités dans des villes de grande taille. Il a pour effet de créer une sphère d'influence de ce pôle urbain sur les territoires périphériques. La métropolisation prend en compte l'importance des activités politiques, économiques et culturelles mais aussi leur influence sur le reste du territoire.

**Leur création**

La loi du 1<sup>er</sup> janvier 2019 a abouti à la mise en place institutionnelle de 22 métropoles en France.

Elles répondent à des critères de sélection différents, en fonction du nombre d'habitants, de la présence d'un chef-lieu de région, d'une zone d'emploi.

Elles sont toutes des aires urbaines importantes.

**Leurs compétences**

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les métropoles exercent, dans leur périmètre territorial, un certain nombre de compétences en lieu et place des communes, départements et régions (développement économique ; politique locale de l'habitat ; gestion des services d'intérêt collectif comme l'eau et l'assainissement, les cimetières, les abattoirs...).

**Leur intérêt**

Les métropoles ont pour intérêt de :

- dynamiser le territoire par la concentration des activités,
- proposer des perspectives de développement intégrant les problématiques environnementales et d'urbanisme raisonné,
- favoriser le développement des transports durables,
- accroître l'attractivité d'un territoire dans le domaine de l'emploi et de certaines activités économiques,
- proposer de nouvelles approches de développement urbain.